

Classement des cours d'eau en deux catégories piscicoles (Arrêté 2009-1546 du 17 novembre 2009)



- Première catégorie
- Deuxième catégorie
- Limite d'AAPPMA
- Limite communale
- Réseau hydrographique

Sources :
 Fond de carte : BDcarto@ign1999
 Aappma et catégorie piscicole :
 ddea15.se-2009

DDAF - SE/SF

Peche_AAPPMA.WOR

Octobre 2009



Préfecture du Cantal
**DIRECTION DEPARTEMENTALE
 DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE**